



ESAT Saint-Denis de Pile

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

LIVRET D'ACCUEIL

Qui sommes-nous ?

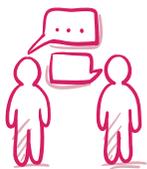
L'Adapei 33 est **une association de parents** qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

Elle propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne.

La Section locale Haute Gironde / Libournais

La Section locale est le relais de proximité pour les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches.

Elle est gérée et animée par **des parents bénévoles**.



Votre contact associatif :

Responsable Section locale Haute Gironde / Libournais :
Nadège Thiercelin
Tél. 06 68 27 66 03 - nadege.thiercelin@adapei33.com

L'Adapei en quelques chiffres


2 300
Personnes
accompagnées


9 500
Proches
concernés


620
Adhérents


1 200
Professionnels



Vous, ou l'un de vos proches, venez d'intégrer un établissement de l'Adapei 33.

C'est une grande responsabilité pour nous, que nous exerçons depuis 1958.

A côté d'une expertise forte de l'accompagnement, nous affichons des valeurs auxquelles nous sommes attachés : éthique, solidarité et tolérance.

Vous avez votre mot à dire sur l'application au quotidien de ces valeurs ; nous comptons sur vous et sur votre implication.

Je reste à votre écoute,

Philippe Béguerie

Président de l'Adapei 33



Bienvenue à l'ESAT Saint-Denis de Pile

Vous venez d'intégrer l'ESAT de Saint-Denis de Pile.

Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour que votre accompagnement se déroule dans les meilleures conditions possibles, et de faciliter votre adaptation au sein de votre nouveau lieu de travail.

L'équipe de l'ESAT reste à votre écoute et à celle de vos proches pour toutes les questions que vous pouvez vous poser.

L'équipe de l'ESAT Saint-Denis de Pile



Les étapes clés de votre accompagnement

A votre admission, vous signerez votre **Contrat de Soutien et d'Accompagnement par le Travail (CSAT)** qui décrit les objectifs et le type d'accompagnement qui vous sont proposés. Puis, nous préparons ensemble votre projet personnalisé.

1 Le recueil des attentes

J'explique mes envies, ce que j'aime faire ou n'aime pas faire. J'aime être dans la nature. Je n'aime pas travailler toute la journée sur une chaise. J'aime faire des choses différentes tous les jours. J'aime être au contact des gens.

Un référent professionnel m'aide à exprimer mes attentes et m'accompagne pendant toute la durée du **projet personnalisé**.

2 Le recueil des besoins

Tout au long de mon parcours à l'ESAT, les professionnels m'aident à identifier ce dont j'ai besoin pour réaliser mon projet *Je passe des tests et je fais des exercices pour savoir si je sais me rendre seul sur un chantier, si je sais rendre la monnaie, si je sais accueillir un client, si je sais rempoter une plante...*



Vous êtes l'unique acteur de votre projet et tous les professionnels de l'ESAT sont là pour vous accompagner.

A vous d'exprimer vos souhaits et de mettre tout en œuvre avec nous pour les réaliser.

3 L'élaboration du projet personnalisé

Je fais des choix pour ma vie professionnelle et pour gagner en autonomie. *Quel métier je peux faire ? Quel stage je peux faire ? Quelle formation pourrait me convenir ? Comment je peux passer mon permis de conduire ?*

Et je signe mon avenant au CSAT qui reprend les objectifs de mon projet.

4 La mise en œuvre du projet personnalisé

L'ESAT m'accompagne dans la réalisation de mon projet.

*Je vais travailler dans l'atelier espaces verts. Je vais faire une formation taille de haie. Je vais me préparer pour passer une **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)** ouvrier en travaux paysagers.*



Qu'est-ce que...

Le Contrat de Soutien et d'Accompagnement par le Travail (CSAT)

Le CSAT est un accord officiel entre l'ESAT et vous, qui définit les conditions dans lesquelles vous travaillez.

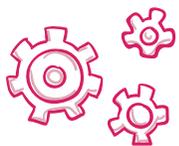
Le projet personnalisé

C'est un document qui dit ce que vous faites avec l'ESAT et pourquoi vous le faites.

Il fait l'objet d'un bilan partagé chaque année et il est réactualisé en fonction de votre parcours au sein de votre établissement.

La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)

La RAE est une attestation qui reconnaît les compétences d'une personne dans un métier.



Les ateliers professionnels & activités commerciales

L'ESAT vous propose d'exercer votre activité professionnelle dans l'atelier de votre choix, selon les places disponibles.



1 L'atelier **restauration**

L'atelier restauration est situé sur le site de l'ESAT.

Il est constitué d'un restaurant d'application et d'une cuisine centrale. 300 repas y sont produits chaque jour en restauration traditionnelle et collective.



2 L'atelier **Horticulture**

L'atelier horticulture est situé sur le site de l'ESAT.

Cet atelier propose des activités variées, de la production de fleurs, plantes et plants maraîchers, en plein air et sous serres, jusqu'à la vente auprès du public tout au long de l'année. Cet atelier travaille quelques week-end dans l'année lors des portes ouvertes.



3 L'atelier **Sous-traitance industrielle**

L'atelier sous-traitance industrielle est situé sur le site de l'ESAT.

Cet atelier propose des activités variées telles que l'assemblage et le montage mécanique, l'ébavurage...

Ces travaux sont confiés par des entreprises qui souhaitent sous-traiter une partie de leur production à l'ESAT.





4 L'atelier Espaces verts

L'atelier espaces vert intervient principalement dans les entreprises et chez les particuliers pour entretenir "les espaces verts..."

5 L'atelier Multi-services

Cet atelier propose des activités variées principalement sur les établissements de l'Adapei présents sur Saint-Denis de Pile (petits travaux de bâtiments, entretien et suivi de la flotte de véhicules, gestion des déchets, transport...).

L'accompagnement à l'emploi en milieu ordinaire de travail

L'accès au milieu ordinaire de travail est un projet pour certains travailleurs handicapés. En lien avec le service d'insertion, l'ESAT peut vous accompagner dans ce projet si vous le souhaitez.

- Il communique vos compétences aux entreprises avec lesquelles il est en lien (clubs d'entreprises, filières professionnelles...).
- Il développe des projets dits Hors murs pour vous permettre de vous familiariser avec le milieu ordinaire de travail ;
- Il organise des stages individuels en entreprise, accompagnés par des professionnels chargés d'insertion ;
- Il assure votre suivi en milieu ordinaire de travail par des professionnels chargés d'insertion ;
- Il développe des prestations sous forme de détachements individuels ou collectifs sans encadrement technique afin de vous intégrer en entreprise ;
- Il garantit votre droit au retour en ESAT en cas d'échec de l'insertion en milieu ordinaire de travail.





Les prestations qui vous sont proposées

Pour répondre à vos besoins et à vos attentes, exprimés dans le cadre de votre projet personnalisé, l'ESAT vous propose différentes prestations.

1 L'accompagnement au travail

L'ESAT vous accompagne dans votre parcours professionnel :

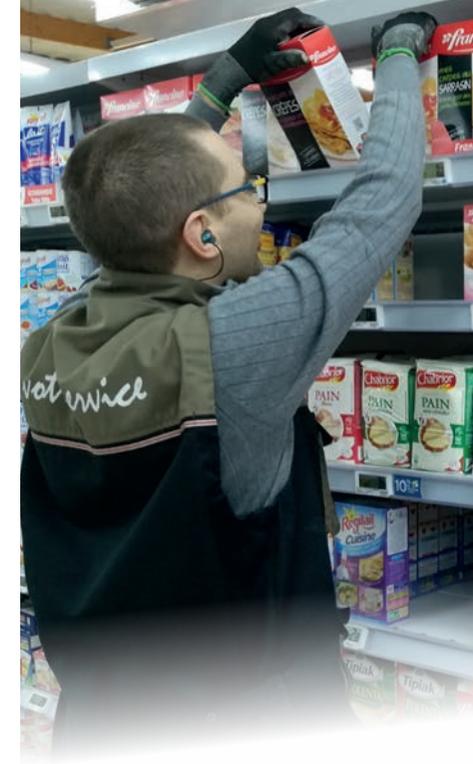
- En effectuant des **évaluations régulières de vos aptitudes pour vous permettre d'évoluer** dans votre projet professionnel,
- En **adaptant votre temps de travail** à vos besoins,
- En vous permettant **d'évoluer dans l'ensemble des ateliers** pour découvrir l'activité dans laquelle vous souhaitez vous professionnaliser ou pour soutenir votre projet de changement d'atelier,
- En vous assurant **la compréhension et l'acceptation des contraintes liées au travail et aux activités** : apprentissage et respect des consignes de sécurité (horaires, temps de transports, travail à l'extérieur de l'établissement, conditions climatiques etc.).
- En **adaptant les postes de travail et les modes opératoires** pour une bonne compréhension des actions nécessaires à la réalisation de vos tâches.



2 La formation professionnelle

L'ESAT vous propose un véritable parcours de formation professionnelle :

- En veillant à ce que ce **parcours soit adapté à vos aptitudes**. Tous les projets de formation découlent des évaluations réalisées en atelier et sont validés lors des projets personnalisés ;
- En vous faisant bénéficier de formations professionnelles pour vous permettre de **développer vos compétences** ;
- En vous accompagnant vers **la qualification de vos compétences au travers de la RAE ou de la VAE**.



3 Les plateformes métiers

Les plateformes-métiers vous accompagnent dans votre projet professionnel, votre formation et votre qualification et vous préparent pour une insertion en milieu ordinaire de travail.

Les plateformes métiers se mettent en place progressivement sur les ESAT et ne concernent que quelques métiers.

Le **parcours de formation** vous permet de vous spécialiser dans votre métier, sur un plateau technique, avec des zones pédagogiques dédiées à la formation.

Le **parcours de qualification** vous permet de vous professionnaliser et d'obtenir un diplôme d'État (CAP, BEP..) par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le **parcours d'insertion** vous permet d'exercer votre activité professionnelle dans les mêmes conditions que celles du milieu ordinaire (mobilité, autonomie, habiletés sociales, relation client...) via le dispositif Passerelle.

Ce parcours vous propose des stages en entreprises pouvant déboucher sur un emploi pérenne.

4 L'accompagnement social

L'accompagnement social est réalisé par l'ESAT en lien avec vos représentants légaux, les services de proximité et les services sociaux de droit commun. Les professionnels de l'ESAT vous apportent aide et soutien :

- Pour résoudre des difficultés sociales : accès aux droits, soutien à la compréhension, accompagnement lors de démarches administratives etc...
- Pour accéder à un logement autonome : élaboration du budget, choix de la localisation, aide à la prospection et aux visites ;
- Pour les décisions relatives aux mesures de protection juridique : conseil, médiation lors de la demande (première demande ou demande d'allègement) et accompagnement lors des diverses démarches ;
- Pour gérer des situations conflictuelles ou à risques : médiation, conseil, accompagnement ;
- Dans votre projet de parentalité : accompagnement et orientation pour faciliter l'accès à un étayage, une médiation, la mise en place de groupes de parole, d'ateliers dédiés (scolarité, autorité parentale...).



5 La formation à l'autonomie sociale

L'ESAT favorise les apprentissages pour améliorer votre autonomie sociale :

- Il vous propose des formations pour améliorer votre autonomie dans vos déplacements (à pied, à vélo, dans les transports en commun, en voiturette, ou en voiture).
- Il vous accompagne pour connaître et faire valoir vos droits et pour respecter vos devoirs. Il vous explique et vous remet la charte des droits et des libertés.

6 L'accompagnement psychologique

Un psychologue de l'ESAT vous propose un accompagnement adapté à vos besoins et à vos demandes :

- Il vous écoute, vous conseille et vous oriente vers un suivi psychologique extérieur à l'établissement si nécessaire (CMP - Centre Médico-Psychologique) ;
- Il organise des groupes de parole pour améliorer les relations au sein de l'atelier ou de l'ESAT ;
- Il évalue votre potentiel pour vous aider à déterminer votre projet professionnel.



Charte des droits et des libertés

La Charte des droits et des Libertés vous explique quels sont vos droits et comment les faire-valoir.



7 Les actions de prévention et de promotion de la santé

L'ESAT vous accompagne dans vos démarches de santé :

- Il facilite le suivi de vos actions médicales et de vos projets de soins, en vous autorisant des absences pour vos rendez-vous médicaux spécifiques.
- Il vous accompagne éventuellement lors d'un rendez-vous pris auprès de la médecine du travail.
- Il vous propose des actions de prévention *conduites addictives (tabac, alcool...), hygiène alimentaire, hygiène bucco-dentaire, corporelle, sommeil, contraception, prévention des MST...*, dans le cadre de clubs santé. Ces actions peuvent être mises en place avec l'appui d'organismes extérieurs.
- Il vous aide à trouver les médecins ou organismes de santé dont vous avez besoin, près de chez vous : *médecin traitant, infirmière, pharmacie, dentiste...*



8 L'accès à l'art, la culture le sport et les loisirs

L'ESAT vous facilite l'accès à l'art, la culture, le sport et les loisirs :

- Il vous oriente vers les organismes compétents de loisirs et de séjours adaptés ;
- Il organise des partenariats pour faciliter l'accès aux rencontres, spectacles, animations culturelles et sportives.
- Il vous propose de participer à des projets culturels organisés par l'établissement.
- Il participe au financement de la licence de sport adapté en lien avec le CVS et vous encourage à participer aux activités sportives organisées sur l'établissement avec le **Pass'Sport**.



Le livret sport & Pass'Sport

Ce livret vous permet de découvrir pourquoi et comment faire du sport.

Il vous permet aussi de faire 30 heures d'activité physique et sportive, par an, pendant votre temps de travail.

9 Préparation à la cessation d'activité

L'ESAT vous accompagne progressivement à l'arrêt de votre activité professionnelle (changement d'orientation MDPH, départ à la retraite...).





Les services de proximité

Selon vos besoins, vous pouvez bénéficier de prestations proposées par d'autres établissements et services de l'Adapei 33, ou par d'autres associations présentes sur le territoire.

La Section à Temps Partiel (STP)

La STP propose des activités de maintien et de développement des acquis professionnels pour les personnes accueillies à l'ESAT. Elle accompagne les personnes dans les différentes étapes de transition ou d'évolution dans leur projet professionnel. Pour en bénéficier, une double orientation MDPH est nécessaire : ESAT accueil à temps partiel et Section à Temps Partiel.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le SAVS accompagne des personnes qui vivent en logement autonome, ou qui ont le projet de vivre en autonomie. Il peut par exemple intervenir au domicile familial. Il répond à la volonté des personnes de vivre à domicile en leur permettant d'acquérir une autonomie dans la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Le Service d'insertion

Le service d'insertion répond à la fois à vos besoins et à ceux de l'entreprise qui vous emploie, avec une équipe de chargés d'insertion professionnelle, répartis sur toute la Gironde, qui ont pour missions :

- L'insertion (pour un besoin de recrutement)
- Le maintien ou la consolidation dans l'emploi (pour une personne nouvellement recrutée ou déjà ancienne qui rencontre des difficultés).



Les Groupes d'Entraide Mutuelle

Les Groupes d'Entraide Mutuelle accueillent toutes celles et ceux qui ne veulent plus être seuls et qui souhaitent se retrouver pour discuter, partager des moments de détente et des activités autour d'un café, pour organiser les activités et les sorties que les personnes souhaitent faire ensemble.

GEM le Kiosque 12



Le GEM "Le Kiosque 12" est situé à Libourne.

Contacts : ☎ 05 57 48 39 02 - 06 78 50 41 98
@ gemlekiosque@orange.fr

GEM L'Union de l'Isle

Le GEM "L'Union de l'Isle" est situé à Saint-Seurin sur l'Isle.

Contact : ☎ 05 57 48 39 02 @ uniondelisle.gem@gmail.com

GEM de la Haute-Gironde "En Parallèle"

Le GEM "En Parallèle" est situé à Saint-André de Cubzac.

Contact : ☎ 05 40 10 89 77 @ gemhg@sfr.fr

L'Association Nous Aussi

Nous Aussi est la première association française de personnes déficientes intellectuelles.

Elle représente l'ensemble des personnes en situation de handicap intellectuel quelles que soient leurs difficultés.

Pour en savoir plus ou devenir membre de **Nous Aussi**, vous pouvez les contacter :

☎ 05 56 11 11 29

@ nousaussi.delegationgironde@hotmail.com





Vos droits

Le Comité d'éthique

Depuis 2021, l'Adapei 33 s'est dotée d'un Comité d'éthique pour prévenir et répondre aux risques liés aux non-respect de ses valeurs fondamentales.

Le Comité d'éthique est une instance interdisciplinaire et consultative qui permet de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions, à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

Toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, membres de la famille, salariés, partenaires...) peuvent saisir le Comité d'éthique face à une situation complexe et singulière qui vient se confronter à des valeurs ou des principes d'intervention.

Comment saisir le Comité d'éthique ?

- Par mail : comite.ethique@adapei33.com
- Par formulaire sur le site internet : adapei33.com
- Par courrier à : Adapei 33 - Comité d'éthique
Bureaux du Lac II - Bât. R -39 rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex

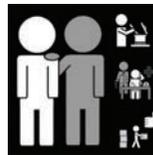
Votre personne de confiance

Vous avez le droit de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance vous aide à connaître et à comprendre vos droits.

La personne de confiance vous aide à exprimer vos choix. Elle est votre porte-parole, par exemple lors de votre projet personnalisé ou lors de vos rendez-vous médicaux.

Vous pouvez choisir votre personne de confiance parmi vos proches, un ami ou un membre de la famille. Elle peut accepter ou refuser.



La bientraitance & la maltraitance

L'Adapei33 suit les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Ces recommandations garantissent le respect de vos droits, de vos choix et la personnalisation de votre accompagnement. **C'est ce qu'on appelle la bientraitance.**

Depuis fin 2024, l'Adapei 33 a mis en place une stratégie de bientraitance et sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance. Vous et/ou votre famille pouvez signaler une situation de maltraitance via une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés.

☎ **05 24 99 03 54**
@ **maltraitance@adapei33.com**

Cette adresse mail et ce numéro de téléphone sont affichés dans tous les établissements.

Les informations qui arriveront sur ce numéro de téléphone ou messagerie seront transmises au service qualité de l'Adapei 33.

Il existe aussi un numéro court mis en place par l'État pour signaler les actes de maltraitance commis sur des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap : ☎ **3977**

Vous êtes **victime** ou **témoin** d'un acte de maltraitance ?

Agissez, signalez !



Personnes accompagnées - Familles

☎ 05 24 99 03 54
@ maltraitance@adapei33.com

Professionnel(le)s

☎ Faites une déclaration d'événement indésirable (EI)

Personnes âgées
personnes
handicapées



La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**



Victimes ou témoins, appelez le :
3977
Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.

L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé

(Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018)

Chaque personne accompagnée à l'Adapei33 a un dossier qui rassemble des informations :

- Administratives
- Médicales
- Éducatives (dont le projet personnalisé)
- Professionnelles

Ce dossier permet aux professionnels de mieux vous connaître tout au long de votre parcours. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique Airmes.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour votre accompagnement.

Ces informations restent confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin.

Lorsque vous quitterez l'ESAT, vous pourrez partir avec votre dossier pour un autre établissement. Sinon, l'ESAT ne conservera ces données, que pendant 5 ans.

Si vous souhaitez consulter votre dossier :

- **Pour un accès partiel** : vous pouvez vous connecter à Airmes avec le code d'accès fourni sur demande au coordonnateur de l'établissement.

- **Pour voir l'ensemble du dossier**, faites une demande écrite à la direction de l'ESAT. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations.

Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui vous concernent, en adressant votre demande au directeur de l'établissement.



Règlement Général sur la Protection des Données

Parce que vous êtes au cœur de votre parcours et de l'Association, l'Adapei33 vous informe régulièrement de son activité. Pour cela, nous avons besoin de votre accord pour utiliser vos données personnelles afin de vous transmettre les différentes communications.

Vos recours en cas de non-respect de vos droits

Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision qui concerne votre accompagnement, vous pouvez faire un recours en suivant le processus ci-dessous : d'abord en contactant le directeur de l'établissement et jusqu'au défenseur des droits si nécessaire.



1. CONTACT DIRECTEUR

Contactez le directeur de l'établissement ou du service à l'oral ou à l'écrit



2. CONTACT DIRECTION GÉNÉRALE ADAPEI 33

39, rue Robert Caumont, Bureaux du Lac II Bâtiment R, 33049 Bordeaux l'Adapei ou par mail à siege@adapei33.com



3. CONTACT MÉDIATEUR EXTERNE

Contactez un médiateur externe (personnes qualifiées) mandatées par le Conseil départemental de la Gironde

- Par téléphone au 05 56 99 66 99
- Par courrier : Département de la Gironde DGAS/PSA/DAPA/SESPH Personnes qualifiées Immeuble Gironde Égalité CS 71223 - 1 esplanade Charles De Gaulle 33074 Bordeaux Cedex
- Par courriel : personnesqualifiees@girondede.fr



4. CONTACT DÉFENSEUR DES DROITS

M. Lin Daubech : ☎ 09 69 39 00 00
www.defenseurdesdroits.fr

Votre participation au Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un groupe de personnes élues parmi les personnes accueillies, les familles, les professionnels et les membres de l'association.

Il permet de participer concrètement à la vie de l'ESAT en faisant des propositions d'améliorations sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les activités de l'établissement et le règlement de fonctionnement.



En ESAT, les CVS sont dotés d'un budget permettant aux ouvriers de réaliser des projets tout au long de l'année (Chèques vacances, chèque cadeau pour Noël...)

Vos obligations

Absences



Tous vos rendez-vous extérieurs doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors de vos heures de travail.

Dans tous les cas vous devez prévenir votre moniteur et/ou le secrétariat de toute absence non-prévue, au plus vite.

📞 05 57 25 60 00

En cas d'arrêt de travail, vous devez envoyer votre arrêt maladie (le document que vous remet votre médecin) au secrétariat de l'ESAT dans les 48h,

Soit par mail à : esat.lehautmexant@adapei33.com

Soit par courrier à : **ESAT Saint-Denis de Pile**
4, route de Guîtres
33910 Saint-Denis de Pile

Santé



A la signature de votre contrat de soutien et d'aide par le travail, vous passerez une visite médicale à la médecine du travail.

Elle est obligatoire et aura lieu tous les 3 ans maximum.

Les informations pratiques



Jours d'ouverture

L'ESAT est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h45.

L'atelier horticole travaille jusqu'à 18h00.

L'atelier horticole travaille quelques week-ends par an, lors des portes ouvertes.



Ouverture du secrétariat et contacts

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h45.

Comment contacter l'ESAT ?

- 📍 ESAT Saint-Denis de Pile
4 route de Guîtres - 33910 Saint-Denis de Pile
- @ esat.lehautmexant@adapei33.com
- 📞 Secrétariat : 05 57 25 60 00



Transport

Vous avez la possibilité de venir en train jusqu'à Libourne, Coutras ou Saint-Denis de Pile puis de prendre le bus de la CALI.

La CALI dessert la ville de Saint-Denis de Pile au départ de Saint-Seurin sur l'Isle, Coutras et Libourne.

Vous pouvez également venir par vos propres moyens.

En fonction de certaines situations, une navette interne peut être mise en place par l'ESAT.



Respect du règlement de fonctionnement

Les règles liées au fonctionnement de l'établissement sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui vous est remis à votre arrivée.



Restauration

Vous avez la possibilité de manger sur place.

Dans ce cas le prix du repas est prélevé sur votre salaire.

Vous pouvez également déjeuner chez vous ou à l'extérieur de l'établissement, en respectant le délai de pause.



Assurance Responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'ESAT pour tous les ouvriers. Elle couvre les dommages que vous pourriez causer de manière involontaire.



Assurance maladie et assurance santé complémentaire

Vous bénéficiez de la couverture de l'assurance maladie.

Vous devez adhérer à une assurance santé complémentaire.

Cela s'appelle une mutuelle. L'ESAT vous propose de souscrire à une mutuelle, qui n'est pas obligatoire.



Votre rémunération

L'ESAT vous verse une rémunération dont le montant est fixé par la loi.

Vous percevez votre rémunération sur votre compte bancaire à la fin de chaque mois.

En fonction de votre situation, vous pouvez également percevoir des aides :

- L'Allocation Adulte Handicapé

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) est une aide financière.

Cette aide financière vient compléter votre rémunération de l'ESAT.

Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

- La Prime d'activité

La prime d'activité est un complément de revenu mensuel pour des personnes qui travaillent.

Elle est versée par la caisse d'Allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (Msa).

Elle est calculée en fonction des revenus et du nombre de personnes dans le foyer.



Vos congés

Vous avez droit à 28 jours de congés par an que vous devez prendre du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour que l'ESAT puisse organiser le travail en votre absence, vous devez **poser vos congés** avant de vous absenter.



L'ESAT peut vous renseigner sur vos droits.

Le coordonnateur peut également vous aider à remplir les documents qui vous permettront de faire valoir vos droits, en lien avec votre mandataire de protection.

Pour en savoir plus ...

vous pouvez demander au coordonnateur de l'ESAT, le document de présentation en FALC.



Comment poser vos congés ?

Vous devez compléter une fiche de demande d'absence et la remettre à votre moniteur référent.

Contacts utiles

Siège Adapei 33

39 rue Robert Caumont, Les bureaux du Lac II - Bât. R
33049 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 11 11 11 - www.adapei33.com

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

1 esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux
Tél. 05 56 99 66 99 - www.mdph33.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

31 Rue Pistouley - 33500 Libourne - Tél. 0 811 70 36 46 - www.ameli.fr

Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

11 Allée Robert Boulin - 33500 Libourne - Tél. 08 10 25 33 10 - www.caf.fr

Action Logement

10 rue Esprit des Lois - 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 43 75 00 - www.actionlogement.fr

Tribunal d'Instance

22 rue Thiers - 33500 Libourne - Tél. 05 57 55 36 70

Annexes au livret d'accueil

Les documents obligatoires qui vous sont remis à l'admission

- Le règlement de fonctionnement de l'ESAT
- Le Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT)
- La charte des droits et libertés
- Le droit à l'image
- Le Règlement Général sur la protection des données (RGPD)
- L'information sur la désignation de la personne de confiance
- Le plan d'accès à l'établissement

Sur l'organisation de l'établissement

- L'organigramme de l'ESAT

Les documents de présentation de l'Adapei 33

- Le flyer de la Section locale Haute-Gironde / Libournais
- Le Projet associatif

A - Z

Lexique des abréviations

AAH :	Allocation aux Adultes Handicapés
APL :	Aide Personnalisée au Logement
ARS :	Agence Régionale de Santé
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CDAPH :	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSAT :	Contrat de Soutien et d'Accompagnement par le Travail
CVS :	Conseil de la Vie Sociale
ESAT :	Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
FH :	Foyer d'Hébergement
GEM :	Groupe d'Entraide Mutuelle
LF :	Logement-Foyer
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA :	Protection sociale du monde agricole et rural
PCH :	Prestation de Compensation du Handicap
RAE :	Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
RQTH :	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
STP :	Section à temps partiel
UH :	Unité d'Hébergement
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience

Actualités
Agenda
Informations
Parutions
Offre de services
Etc...



Retrouvez l'Adapei 33 sur



adapei33.com
entreprise.adapei33.com

Crédits photos ® - Les photos de ce livret d'accueil ont été prises sur les établissements du pôle Travail et Insertion professionnelle de l'Adapei 33

Adapei 33

Bureaux du Lac II - Bât. R
39, rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11

